



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

48952

Commission n°3

31 - Personnes handicapées

### **Voeu demandant l'élargissement de la composition du CERFRES aux représentants des élus en charge du handicap**

Le vendredi 17 novembre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. GUÉRET (pas de pouvoir donné), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme LEMONNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 11h40.

## Le Conseil départemental

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de voeu demandant l'élargissement de la composition du CERFRES aux représentants des élus en charge du handicap, déposé le 7 novembre 2023 par Madame SALIOT, Conseillère départementale du canton de Fougères 1, Monsieur BOHANNE, Conseiller

départementale du canton de Montauban-de-Bretagne et Madame BRUN, Conseillère départementale du canton de Vitré ;

Vu l'avis unanimement favorable émis par la Commission 3 lors de sa réunion du 9 novembre 2023 ;

### Expose :

Depuis le 27 mars 2009, une Commission d'examen des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) tente d'exercer, avec d'autres élus - les représentants de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES), des départements et des régions - un contrôle sur la production normative des fédérations sportives.

Formation restreinte du Centre national pour le développement du sport (CNDS), la CERFRES est ainsi consultée sur tous les projets de norme nouvelle d'une fédération délégataire relative aux équipements sportifs requis pour accueillir les compétitions (articles R. 142-1 à R. 142-15 du code du sport).

Si sa création a permis de circonscrire le champ de compétence des fédérations sportives, de responsabiliser celles-ci et de favoriser la concertation avec les collectivités territoriales maîtres d'ouvrage, des améliorations peuvent encore être envisagées.

Sa composition tripartite permet de réunir l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivités territoriales, mouvements sportifs). Elle permet en particulier aux représentants des collectivités territoriales d'être associés en amont à la production normative des fédérations sportives et de faire valoir leurs observations.

La pratique a démontré que sur de nombreux sujets (vidange des piscines publiques, cages de but, résine collante des ballons de handball, etc.), les règlements des fédérations avaient évolué dans le bon sens sous la pression de cette commission où les décisions sont prises par consensus.

Concrètement, grâce à la vigilance des élus locaux, des dépenses ont pu être évitées pour les collectivités territoriales. Cependant, la dimension handisportive n'est représentée qu'à travers l'ANDES et sa compétence sport, or les aspects liés au handicap se doivent d'être portés également au sein de la CERFRES.

### Décide :

**- de formuler le vœu suivant auprès de la ministre des Sports des Jeux olympiques et paralympiques, de la ministre des Solidarités et des Familles, de la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, de la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la ruralité :**

**Le Conseil départemental demande l'élargissement de la composition de la Commission d'examen des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) à un représentant des associations d'élus en charge du handicap.**

## Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 29 novembre 2023

ID : AD20230232

Pour extrait conforme